

Compte rendu du Conseil Municipal du 6 août 2015

La réunion a eu lieu à la Salle du Conseil, à 20 heures 30 minutes. Tous les conseillers municipaux ont été convoqués ; Mme Joëlle VERBIGUIE a donné pouvoir à Mr Serge GUILLAUME ; les autres conseillers municipaux étaient présents.

1- Approbation du P.V. de la séance du 26 juin 2015

Après lecture, le P.V. de la séance du 26 juin 2015 est approuvé par le Conseil Municipal.

2- Litige Commune de SOURSAC / Philippe FOURNIER (Voirie du Centre Touristique du Pont-Aubert)

Monsieur le Maire rappelle le litige qui oppose la Commune de SOURSAC à Monsieur Philippe FOURNIER, sur l'implantation de la voirie communale qui mène au Centre touristique du Pont-Aubert.

Monsieur le Maire rappelle que le Tribunal Administratif de LIMOGES s'est déclaré incompétent au profit du Tribunal de Grande Instance de TULLE.

Monsieur Philippe FOURNIER a transmis une proposition pour un arrangement

- cession en pleine propriété des parcelles au prix de 2 € le m²,
- paiement de la somme de 2 500 francs (actualisée à ce jour), comme prévu dans les délibérations de 1970 et 1973,
- paiement de la somme de 1 100 euros pour le manque à gagner (perte de récolte).

Monsieur le Maire rappelle les éléments du dossier (délibérations, estimations des services du Domaine, divers documents comptables).

Considérant l'ensemble des éléments du dossier,

Le Conseil Municipal décide de faire la proposition suivante à Monsieur Philippe FOURNIER :

- la Commune de SOURSAC achètera les parcelles B246, B247a, B247b et B247c, pour une surface de 5 720 m² environ à hauteur de 0.60 € / m²,
- Monsieur Philippe FOURNIER prendra à sa charge les frais de bornage des dites parcelles,
- les frais de notaire seront à la charge de la Commune de SOURSAC,
- aucune indemnité ne sera versée à Monsieur Philippe FOURNIER,
- les deux parties renonceront à porter l'affaire devant la justice.

Monsieur le Maire est autorisé à toutes démarches et signatures utiles.

3- Gestion des effectifs de personnel

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de plus informations :

- l'agent en charge de la garderie périscolaire du matin (de 8h à 9h) et du midi (de 12h à 13h30) ne souhaite pas voir son contrat renouveler.
- l'ATSEM, en congé maladie depuis le 6 octobre 2014, peut reprendre ses fonctions en mi-temps thérapeutique durant 3 mois ; néanmoins, un aménagement du poste sera vraisemblablement nécessaire.
- un questionnaire a été glissé dans le bulletin municipal afin de connaître les attentes des administrés sur le fonctionnement de la bibliothèque. Les élus sont invités à mener une réflexion sur l'attractivité de la bibliothèque. De ce fait, l'agent ne pourrait plus effectuer les heures de garderie.

4- Renégociation d'emprunt – Crédit Agricole Centre France

Le Crédit Agricole a fait une proposition pour le prêt relatif à l'achat des chalets et mobil-homes du Centre Touristique du Pont Aubert.

Le taux initial était de 4 % fixe et il est proposé un taux fixe à 3.30 % sur le capital restant dû et des frais de réaménagement de 100 €. L'économie est de 3 699.36 €

Le Conseil Municipal valide la renégociation de cet emprunt.

5- Retrait de la Communauté de Communes du Pays d'Argentan du Syndicat Mixte des Itinéraires du Transcorrèzien et du P.O.C.

Sur proposition du Syndicat Mixte des Itinéraires du Transcorrèzien et du P.O.C., le Conseil Municipal valide le retrait de la Communauté de Communes du Pays d'Argentan

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 23h30.